



## Syndicat départemental CGT Conseil général de Seine-Maritime

Rouen, le 9.09.2009

Monsieur le Président  
Comité Technique Paritaire  
Conseil général de Seine-Maritime  
S/c Monsieur le Vice Président du conseil Général  
En charge du personnel,  
Copie à Monsieur le Directeur Général des Services

Monsieur le Président,

Suite au Comité Technique Paritaire du 8 juillet 2009, le syndicat CGT souhaite avoir des précisions sur les points suivants :

▪ **L'attribution de tickets restaurant au personnel du musée des Antiquités** : pour rappel, la CGT a interpellé la Collectivité dès 2007 sur cette question, et s'est adressée à vous le 13.02.2009 pour rappeler sa demande de tickets restaurant pour les agents de ce Musée.

Le 08.07.2009, le CTP a émis un avis favorable à cette revendication : nous souhaitons aujourd'hui savoir à partir de quand ces tickets restaurant sont attribués et les modalités d'information des agents concernés.

▪ **L'attribution de tickets restaurant pour les agents des Collèges** lorsqu'ils assurent des permanences hors périodes scolaires a été actée par le CTP sur notre demande : nous souhaitons savoir combien de tickets la Collectivité se propose d'attribuer, à combien d'agents et à partir de quand.

▪ **Plusieurs réorganisations de directions ou services et changements de fiches de postes** ont été abordés. Nous souhaiterions connaître quelles suites ont été données aux débats qui ont eu lieu. Nous souhaiterions également savoir ce qu'il en est des organisations des directions et services, dont les dossiers de réorganisations ont été retirés du débat. Enfin, nous souhaiterions connaître les impacts des suites données en termes de **fiches de postes, d'effectifs, de stagiairisations, de conditions de travail, d'affectations** dans les secteurs suivants :

- Redéploiement et aménagement DODS
- Sous-direction PMI-Actions de santé de la direction ASE-PMI
- modification des fiches de postes des ADI et de RI,
- Service d'ordre,
- DIPAPH : classothèque ; Contentieux
- mise en place du RSA ,DEE, DI

▪ Sur la demande des représentants de la CGT, une réponse favorable du CTP a été apportée sur les points suivants, et nous nous en félicitons :

- **ouverture de négociations sur les modalités de la mobilité dans notre collectivité,**
- **ouverture de négociations sur le temps de travail et son règlement intérieur,**
- **réouverture de discussions sur le régime indemnitaire.**

Nous souhaiterions donc connaître les dates de mise en place de ces discussions.

Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le document portant sur les points que nous souhaiterions voir portés à l'ordre du jour du CTP.

Vous remerciant des réponses que vous nous apporterez, nous vous prions de recevoir nos salutations respectueuses.

Pour le syndicat CGT,  
Christine BOULIER, secrétaire générale